

Le Chant de l'Herbetan

Décembre est arrivé, tout est illuminé, c'est bientôt Noël !
L'enchantement magique des décorations, et des cadeaux !
Que la magie de Noël vous apporte joie et bonheur ! Profitez bien de ces fêtes à l'aube d'une nouvelle année !



DENEIGEMENT

Comme chaque année, à l'approche de l'hiver, nous vous recommandons à nouveau de faire le nécessaire afin de faciliter le déneigement des parkings du bourg et des hameaux.

- Les véhicules ne doivent pas stationner au même endroit plus de 24 heures d'affilée pour permettre le déneigement;

- Le stationnement des véhicules sur les chaussées des routes départementales et communales est interdit;
- Chaque habitant doit dégager la neige du trottoir devant sa maison lorsque la neige est là.

(cf. arrêté municipal n°2021 VOI 01 du 15/11/21)

Quelques règles simples sont à respecter dans l'intérêt général de tous. En effet, le travail difficile des conducteurs de chasse-neige est trop souvent entravé par le stationnement gênant de véhicules et de mauvaises implantations de clôtures.

Savez-vous que :

- En cas d'accrochage entre un chasse-neige et un véhicule en stationnement gênant, la déclaration d'accident sera envoyée à l'assureur accompagnée du procès-verbal sanctionnant le stationnement illicite
- La réparation des dégâts causés par le chasse-neige aux clôtures ou autres installations dont l'implantation n'est pas conforme aux distances de retrait, ne sera pas prise en charge par la commune
- Différents textes réglementaires définissent les modalités d'implantation des clôtures (vous pouvez vous renseigner en mairie)



STATION DE SKI CŒUR DE CHARTREUSE

L'ouverture de la station de ski aura lieu du **17 décembre 2022 jusqu'au 12 mars 2023** selon l'enneigement.

3 sites vous attendent au Planolet où vous pourrez vous restaurer :

- Le chalet du Planolet au Seuillet,
- Le Perce-neige,
- Le foodtruck « Le galetas »



PARC DE CHARTREUSE : 15 NOUVELLES COMMUNES EN PLUS

La région Auvergne Rhône-Alpes vient de délibérer, le 20 octobre dernier, pour le renouvellement du classement du Parc de Chartreuse en approuvant la nouvelle charte et le périmètre de classement. C'est officiel, 15 nouvelles communes font désormais partie du Parc naturel régional de Chartreuse ce qui fait un total de 72 communes.

Le Parc de Chartreuse est un territoire dont la variété des paysages et des milieux naturels représente autant de ressources que d'atouts. C'est un outil au service du territoire, de ses communes, de ses acteurs et de ses habitants, dans la recherche de l'intérêt général avec la charte comme contrat. Faire en sorte que ce soit un territoire où il fait bon vivre ensemble, où la transition écologique peut se dérouler dans les meilleures conditions pour tous, mais aussi qu'il soit un lieu d'accueil d'activités et pas uniquement résidentiel, tels sont quelques-uns des objectifs du projet de charte 2022-2037 pour lesquels 72 communes viennent d'adhérer.

Le Parc accueille aujourd'hui 15 nouvelles communes : La Flachère, Lumbin, Saint Marie d'Alloix, Saint Nicolas de Macherin, Ayn, Dullin, Lépin-le-Lac, Nances, Novalaise, Saint Alban de Montbel, Marcieux, Gerbaix, Saint Sulpice, Jacob-Bellecombette, Barberaz. L'intégration de ces 15 nouvelles localités va renforcer la dynamique collective autour du projet du Parc qui cible le développement harmonieux du territoire et l'équilibre entre valorisation et protection.

Suite à sa délibération, la Région Auvergne Rhône-Alpes va solliciter le renouvellement du classement du territoire de Chartreuse en Parc naturel régional auprès de l'État pour 15 ans. Pour finir, la charte sera approuvée par un décret du Premier ministre, officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc naturel régional.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Cette année, Saint Pierre d'Entremont Isère réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés **du 19 janvier au 18 février 2023**.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 24 janvier 2023 ?

Contactez la commune :

Par mail : mairie.stpierredentremont38@wanadoo.fr

Par téléphone : 04 79 65 80 53



Christiane PERRIN sera l'agent recenseur des hameaux du Château, des Bas, du Villard, des Reys, des Arragons, de St Philibert, du Planolet et du Col du Cucheron.



Jean-Pierre AUGER sera l'agent recenseur du bourg, des hameaux de Préversin, du Petit et du Grand Chenevey, des Vassaux, et des Cloîtres.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

NOUVELLES CONSIGNES TRI DES DECHETS – SIMPLIFICATION

A compter du 1er janvier 2023, vous pourrez déposer **tous vos emballages** (bouteilles en plastique, cartonnets, tubes de dentifrice, pots de yaourt, canettes, films plastique et blister, boîtes de conserve, barquettes de charcuterie, dosettes de café en métal...) **et tous vos papiers** (journaux, enveloppes, magazines...) sans exception **dans le conteneur jaune** !

Le tri devient plus simple !



DECORATIONS DE NOEL

Pour participer aux efforts énergétiques, cette année, nous avons privilégié une décoration de Noël plus sobre, moins de guirlandes lumineuses et plus de décoration de jour. **Merci de les respecter !**



RETOUR EN PHOTOS DE LA JOURNEE DU 3 DECEMBRE 2022



Inauguration de la place Croix Mollard



Marché de Noël

Repas offert par les 2 communes aux personnes âgées